



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fin des combats en Algerie

Question écrite n° 40986

### Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur le choix d'une date reelle afin de celebrer la fin des combats en Algerie. En effet, de nombreuses communes commemoent la fin des operations militaires en Algerie le 19 mars, date anniversaire du cessez-le-feu de 1962. Or beaucoup d'associations, representant les anciens combattants d'Afrique du Nord, ne sont pas d'accord avec cette date, car, et il faut le souligner, du 19 mars a fin juillet 1962, 150 000 harkis et 10 000 civils ont encore ete tues ou assassines. Aussi, afin d'arreter la confusion qu'engendre la multiplication des ceremonies et d'accroitre la reconnaissance morale de la nation envers ses enfants qui ont sacrifie leur vie, il precise que la date du 16 octobre, date anniversaire du transfert a Notre-Dame-de-Lorette du Soldat inconnu d'Algerie, parait etre la plus a meme de convenir a toutes les associations d'anciens combattants. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de retenir cette date pour marquer le souvenir de la France vis-a-vis des morts et disparus.

### Texte de la réponse

La determination d'une date pour celebrer la fin des combats en Algerie est une tache delicate. La situation actuelle est celle du principe du libre choix de la journee du souvenir, puisqu'aucun accord n'est intervenu entre les organisations representatives du monde combattant qui souhaitent celebrer ce souvenir, notamment le 19 mars, date anniversaire du cessez-le-feu de 1962 en Algerie, ou le 16 octobre, date anniversaire du transfert a Notre-dame-de-Lorette du Soldat inconnu d'Algerie. D'autres dates ont ete envisagees. Les pouvoirs publics participent aux ceremonies commemoratives dans le respect d'une stricte egalite de traitement entre les associations attachees a l'une ou l'autre de ces journees du souvenir. Le representant de l'Etat et les autorites militaires de rang correspondant sont presents et les honneurs militaires sont rendus par un detachement. A la demande du Premier ministre, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre s'est employe, en concertation avec les associations concernees, a rechercher une date appropriee pour la commemoation de la fin des hostilites en Algerie. Il n'est pas certain qu'il soit davantage possible aujourd'hui d'aboutir a un accord. Il semble meme qu'on s'en eloigne de plus en plus. L'idee d'une « journee nationale du souvenir », soit le 8 mai, soit le 11 novembre, sans pour autant du reste supprimer ces celebrations, progresse. Elle est cependant certainement prematuree. Ce sont les generations futures qui decideront. Dans ces conditions, le ministre n'officialisera pas la date du 19 mars et propose le statu quo.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bourgasser Alphonse](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40986

**Rubrique :** Ceremonies publiques et commemoations

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire** : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 juillet 1996, page 3751

**Réponse publiée le** : 12 août 1996, page 4373